

Onomastique / Master 1/ SL

Enseignante : Mounsi L

Chapitre 2

Le nom propre

Onomastique / Master 1/ SL

Enseignante : Mounsi L

Chapitre 2 : le nom propre

Section 1 : Le nom propre- Essai de définition

Le nom propre représente une catégorie linguistique qui constitue l'objet de plusieurs disciplines, à l'instar de la discipline linguistique. A ce propos, Marie-Noëlle Gary- Prieur affirme : « de tous les objets du langage, les noms propres sont à coup sûr ceux qui ont le plus d'intérêt, dans des domaines variés à l'extérieur de la linguistique : philosophie, logique, anthropologie, onomastique, sémiotique, psychanalyse ... ont pris pour objet le nom propre » (1991 : 2). Il s'agit ici de définir et de présenter le nom propre en tant qu'objet de la linguistique

Que veut dire le terme nom ?

Étymologiquement, le terme *nom* est une unité linguistique qui provient du latin neutre *nômèn* qui signifie notamment « *nom, dénomination; renom, célébrité; créance; réputation* » (Dugas, 1984 : 438). Le *nom* a pour fonction première « l'identification et l'individualisation » d'un être, d'un objet, voire par extension d'un lieu.

Que signifie le nom propre ?

Alain Bentolila donne la définition suivante au nom propre :

« Le nom propre désigne toujours le même être ou les mêmes êtres, la même chose ou les mêmes choses : Molière, la France. Les noms propres ont une majuscule [...] on considère comme noms propres : -les prénoms, noms de famille, surnoms-les noms géographiques-les noms d'habitants d'un pays, d'une région ou d'une ville -» (1995 : 195-196).

Définitions selon plusieurs linguistes

a) **Darmesteter** : « mot par lequel on désigne individuellement une personne, mot par lequel on désigne individuellement un animal, mot qui sert à distinguer tel pays, tel cours d'eau, tel navire, telle ville, de tout autre et à le désigner spécialement »

b) **Bally** : « le nom propre de la langue est individualisé par lui-même (Annibal, Les Pyrénées) c'est-à-dire qui apparaît dans chaque acte de parole avec les caractères d'un concept actualisé, individualisé, localisé et le nom propre de la parole

Onomastique / Master 1/ SL**Enseignante : Mounsi L**

est au contraire, tout concept actualisé, c'est-à-dire individualisé occasionnellement et qui peut, d'un cas à l'autre, désigner un individu différent. »

c) **Marouzeau** : oppose le nom propre « celui qui ne convient qu'à un individu déterminé (César) ou à une collectivité (La France, Les Gaulois) » au nom commun, « celui qui désigne un représentant d'une catégorie (le loup) ou une abstraction (la beauté) »

d) **Guillaume** : « les noms propres sont au bout du développement de la visée particularisante du langage qui prend son origine dans l'universel pour aboutir au singulier. »

e) **Dubois** : « les noms propres ne s'appliquent qu'à un être ou une chose pris en particulier (prénoms, noms de famille, noms de dynastie, noms de peuples, noms géographiques de pays, de contrées, de villes, de fleuves, de montagnes, [...] les noms communs peuvent s'appliquer à des éléments appartenant à des ensembles d'êtres ou de choses auxquels le nom s'applique de la même manière. »

f) **Kripke** : « le nom propre est indépendant des modifications apportées au référent même, c'est un désignateur rigide » ».

g) **Grimand** : « les objets centraux de l'onomastique sont les objets singuliers et les objets auxquels on peut s'adresser. » « Tout système de nomination onomastique implique deux situations de discours : l'adresse et la référence ».

h) **Swigger** : « les noms propres sont des signes de la langue orientés vers un référent ». Ils ont un rapport intime avec la réalité extralinguistique dénommée.

i) **Curat et Hamlin** : « au plan sémasiologique, l'élément est marqué par la conscience qu'un acte de désignation a eu lieu. Au plan lexical, il y a court-circuitage du signifié lexical, qui n'identifie plus une classe conceptuelle, ou même disparaît. Au plan sémantique, il résulte de ce court-circuitage un rapport réciproque d'unicité entre le signifié onomastique et son référent. Au plan syntaxique (du français), le nom propre réfère directement ou n'admet que la détermination par l'article défini, le plus général des déterminants exhaustifs ».

j) **Sweet** : « Le nom aurait un sens ».

k) **Jespersen** : « le nom a un caractère arbitraire »

Onomastique / Master 1/ SL

Enseignante : Mounsi L

- l) **Gardiner** : « le nom est une étiquette »
- m) **Guillaume** : « le nom n'a pas de signifié »
- n) **Clarival** : « le nom serait plus ou moins significatif que les autres signes de la langue ».

Onomastique / Master 1/ SL

Enseignante : Mounsi L

Section 2 : distinction entre le nom commun et le nom propre

Critère	Nom commun	Nom propre
<i>Graphique</i>	Absence de la majuscule	Présence de la majuscule
<i>Référentiel</i>	Possède un référent	Référent unique
<i>Sémantique</i>	Possède un sens	Ne possède pas de sens
<i>Syntaxique</i>	Accepte la détermination	S'il y a détermination c'est avec un article défini.
<i>Morphologique</i>	Accepte la variation en nombre	N'accepte pas de variation en nombre

Les critères définitoires d'un nom propre

De manière générale, les théoriciens évoquent quatre grands critères pour définir le nom propre:

1. Les critères formels

1.1. La majuscule

Dans la plupart des manuels, le nom propre est décrit comme le nom commençant par une lettre majuscule, ce fait est considéré comme un indice interne pour une éducation élémentaire et pour l'identification du nom propre par une machine. Mais il s'avère que c'est un critère superficiel. Aujourd'hui même, l'usage de la majuscule n'est pas un fait translinguistique, les différentes langues l'utilisent différemment (p. ex. en allemand), ce qui prouve la relativité de cette marque typographique.

« Le fait d'employer la majuscule à l'initial de certains noms communs leur transmet, pour ainsi dire par contagion, un ou plusieurs traits (s) caractéristique (s) du nom propre. »¹. On peut distinguer :

a. Le cas de personnification : *le Destin, l'Amour, le Mal, la Nature, la Providence...*etc. grâce à la majuscule, ces noms abstraits semblent désigner des êtres et non des concepts.

b. Le cas de la mise en valeur par la majuscule d'un élément particulier de la classe dénotée par le nom commun, comme le souligne K. Jonasson « il ne s'agit pas de la personnification d'un concept ou de la concrétisation d'une notion abstraite, mais de l'isolement et de la désignation d'un phénomène particulier proéminent, appartenant à la catégorie dénotée par le nom propre »².

¹Jonasson. K, *Le nom propre*, constructions et interprétations, Duculot, 1994.

² Ibid.

Onomastique / Master 1/ SL

Enseignante : Mounsi L

Par exemple : *la Libération, la Résistance, la Révolution...* etc. ou bien *la Mairie, la Fac, la Préfecture...* etc.

c. Le cas des titres : *Docteur House, Madame Bouhired, Professeur Schwarzenberg*, etc. La majuscule est alors une marque de déférence, elle confère une certaine majesté à ces titres, qui de plus désignent une personne, donc se rapprochent quelque peu des noms propres.

Il s'agit aussi d'une sorte de déférence lorsqu'on met une majuscule à l'initiale des noms de nationalité, comme *les Anglais, les Algériens*, et par analogie, aux noms ethniques, comme *les Blancs, les Noirs, les Barbares, les Touaregs*. Ces noms désignent pourtant bien des catégories, et sont donc plutôt des noms communs.

d. Le cas des de marques, qui peuvent prendre une majuscule, qu'ils viennent d'un nom de personne : *Citroën, Mercedes, Godin*, ou qu'ils soient construits ex nihilo : *Kodak*,

Banga, ou à partir de noms communs : *Esprit, Petit Bateau...* etc.

Inversement, il peut arriver, bien que ce soit plus rare, que des noms propres n'aient pas de majuscule, ils se rapprochent alors des noms communs. Il s'agit principalement des noms de personne ou de régions qui sont associés à un produit : *poubelle, watt, bourgogne, brie, damas* ou à un type d'individu : *mégère, harpie, tartuffe...* etc.

1.2. L'intraductibilité

Le fait que les noms propres ne se traduisent pas est également souvent évoqué, et il est en partie exact, mais pas entièrement, lui aussi. Il est clair que beaucoup de noms propres ne sont pas traduits : *Brest, Morlaix, Los Angeles* ne se traduisent pas (on ne dit pas *Les Anges*).

Cependant, des noms propres plus « célèbres » ont des versions étrangères, comme les noms de capitales : *Londres / London, Moscou / Moskow / Moskwa*, ou les noms de pays :

Allemagne / Germany / Deutschland. Les prénoms ont également des formes nationales voire régionales différentes : *Pierre / Pedro / Peter, Yves / Ivan / Youenn, Jean / John / Yann...* De plus, le filtre phonétique de la langue conduit à des approximations qui finissent par constituer une traduction : on a longtemps parlé de *Mao-Tsé-Toungs*, avant de proposer une nouvelle transcription, *Mao Zedong*, qui serait plus proche de la prononciation réelle mais qui doit malgré tout rester assez éloignée du nom propre chinois.

Onomastique / Master 1/ SL

Enseignante : Mounsi L

1.3. Absence du nom propre des dictionnaires

L'absence des noms propres dans les dictionnaires paraît au premier abord indubitable. Nous dirons seulement que d'une part, certains noms propres sont présents dans les dictionnaires de langue, quand ils sont considérés comme des sortes de noms communs (ceux-là même qui sont souvent dépourvus de majuscule : *poubelle*, *sandwich*, *catogan*...) et que d'autre part, bien d'autres mots, qui ne sont pas des noms propres pour autant, sont également absents des dictionnaires de langue (mots argotiques, néologismes, termes spécialisés...). « L'exclusion des noms propres des dictionnaires n'est donc pas une règle, même si elle est très répandue, et une perspective encyclopédique peut la remettre en cause »⁹. Enfin, il existe bien sûr des dictionnaires de noms propres, tout à fait particuliers, dont on reparlera. Retenons simplement que ce critère, comme les autres, n'est pas définitoire.

2. Les critères morpho-syntaxiques

Les critères de ce type avec les critères formels forment l'essentiel du traitement du nom propre dans les grammaires descriptives et normatives du français. L'ensemble de ces critères contient le critère de l'absence du déterminant et de l'absence de flexion.

La construction du nom propre sans déterminant est la plus fréquente mais elle n'est pas la seule. Le déterminant peut être une partie intégrée du nom propre, dans ce cas il s'agit toujours d'un article défini. C'est caractéristique pour les noms de pays (*La France*, *L'Italie*), de régions ou de fleuves (*La Seine*, *Le Rhône*). Comme le nom commun, le nom propre a la possibilité d'être défini par la gamme large d'articles et non seulement par l'article défini : *Cette voiture me plaît*. – *Ce Pierre me plaît*. Même si souvent, l'emploi du nom propre a une valeur particulière (p. ex. métonymique – *Nous avons transporté les deux Renoirs*), il s'agit toujours du nom propre déterminé. Les cas de détermination des noms propres sont fréquents dans le discours mais un grand nombre de grammaires normatives les traitent comme une simple exception de la règle grammaticale³.

Selon la définition, le nom propre ne se fléchit pas, il est donc invariable et insensible à son contexte syntaxique : il a la flexion fixe et ne change pas en nombre.

Néanmoins, il existe certains cas particuliers où l'on emploie la marque du pluriel, p. ex. la

³ REY .A : « Préface ». In : *Le Petit Robert des noms propres*, Paris, Dictionnaires le Robert, 1994. pp. 7-11.

Onomastique / Master 1/ SL

Enseignante : Mounsi L

métonymie (*une dizaine de Picassos*).

3. Les critères sémantiques

La question du *nom propre* a été l'objet de nombreuses discussions. En effet, trois positions classiques se disputent les avis des spécialistes. Certains théoriciens affirment que les noms propres n'ont pas de sens. Cette thèse est soutenue entre autre par Stuart Mill, Saul Aaron Kripke, Maurice Grevisse et A . Goosse. Alors que d'autres, comme Bertrand Russell, Gottlob Frege, Ludwig Wittgenstein, John Searle, Peter Frederick Strawson, Roland Barthes ou encore Georges Kleiber, soutiennent l'idée que les noms propres ont un sens « nucléaire ».

Ces thèses plus complémentaires que contradictoires, selon Marc Wilmet appréhendent chacune une portion de vérité.

Le critère sémantique est donc un autre élément de définition des noms propres et la thèse que l'on rencontre fréquemment est le fait que les noms propres sont dépourvus de contenu sémantique, ils n'ont pas de sens. On a pu dire que ce sont des signifiants sans signifiés, ce qui est absurde du point de vue de la conception saussurienne du signe (soit on adhère à cette conception et alors un tel signe n'est pas envisageable soit on n'y adhère pas et alors on ne peut pas définir le nom propre ainsi). En fait, on dira plutôt que les noms propres sont dépourvus de sens lexical, qu'ils n'entretiennent

pas entre eux les relations sémantiques qui structurent l'ensemble du lexique et en particulier les noms communs (antonymie, synonymie, hypo- et hyperonymie) et qu'ils ne sont pas susceptibles d'une définition : on ne peut pas dire *qu'est-ce qu'un Jean ?* Et attendre sérieusement une réponse, de la même manière qu'on dirait *qu'est-ce qu'un fauteuil ?* Mais le fait que le nom propre n'ait pas de définition n'implique pas qu'il n'ait pas de signification.

Cette question du sens des noms propres est énorme, mais ce qu'on peut déjà dire c'est que ce critère de vacuité sémantique du nom propre, lui non plus, ne peut pas définir la catégorie et, de plus, est fortement dépendant de la théorie sémantique dans laquelle il s'inscrit.

4. Le critère référentiel

Ce critère est basé sur l'idée d'une désignation unique opérée par le nom propre. Alors que

Onomastique / Master 1/ SL**Enseignante : Mounsi L**

les noms communs désignent une classe d'objets, une catégorie ou un concept, le nom propre est supposé effectuer une désignation unique, ou désignation individuelle. Alors que *lapin* renvoie à la classe *des lapins*, à tous *les lapins* possibles ou *au lapin* en général, *Socrate* ne renvoie qu'à l'individu nommé *Socrate*, à *Socrate* lui-même. Cette différence est souvent considérée comme une distinction majeure entre nom propre et nom commun, et elle est parfois mise en rapport avec le sens du terme même de nom propre : le nom propre servirait à désigner l'individu considéré en lui-même ; il lui serait propre, c'est-à-dire personnel. De même, on peut trouver des noms qui renvoient à des réalités uniques, sans pour autant être des noms propres : *la lune*, *le soleil*, sont uniques, mais les mots qui les désignent habituellement sont des noms communs. Cependant, on a pu proposer de les considérer comme des noms propres, à cause de ce principe d'unicité du référent. Par ailleurs, lorsqu'ils sont considérés comme des planètes parmi d'autres, *Lune* et *Soleil* sont des noms propres, comme *Vénus* ou *Neptune*, mais pas dans une phrase banale comme *il fait soleil aujourd'hui*.

Onomastique / Master 1/ SL

Enseignante : Mounsi L

Section 3 : Typologie du nom propre

1. La typologie référentielle

- a. **Les anthroponymes** : nom de famille ; prénoms ; pseudonymes ; surnoms ; ethnonymes ; noms mythologiques.
- b. **Les toponymes** : oronymes ; hydronymes ; odonymes ; hagionymes
- c. **Les ergonymes** : une réalité matérielle qu'on invente et à qui on donne un nom (machine, produits)
- d. **Les paraxonymes** : une réalité non matérielle (maladies)
- e. **Les phénonymes** : les astres et les phénomènes naturels.

2. La typologie taxinomique

Le nom propre possède une fonction désignative et une fonction classifiante.

Le nom propre incarné est celui qui renvoie à un référent (donc désignation) et le nom propre désincarné possède seulement la fonction classifiante.